

Active Diag

Expert en Diagnostics Immobiliers

De 8h à 20h - 7/7 jours ☎ 04 42 54 26 52 ☎ 04 91 49 74 80 I 06 61 51 34 86

FNAIM DIAGNOSTIQUEURS

www.ad13.fr - contact@ad13.fr

Rapport de l'état relatif à la présence termites dans le bâtiment

Numéro de dossier :

AN15/IMO/0126_P03

Norme méthodologique employée :

AFNOR NF P 03-201

Date du repérage :

03/01/2017 10 h 53

Heure d'arrivée :

Durée du repérage :

00 h 30

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département :..... Var

Adresse : 550, Avenue de la Libération

Commune :...... 83150 BANDOL

Désignation et situation du ou des lots de copropriété : Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété Parcelle numéro :

Périmètre de repérage :.... Ensemble des parties privatives

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH i ... Le bien est situé dans

une zone soumise à un arrêté préfectoral.

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : Indivision BADELON

Adresse :..... 550, Avenue de la Libération 83150 BANDOL

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Autre Nom et prénom : Mme BARTOLI Françoise

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom :ODUL Benjamin Raison sociale et nom de l'entreprise :Active Diag13

13012 MARSEILLE

Numéro SIRET:......51362772900025

Désignation de la compagnie d'assurance : ... ALLIANZ

Numéro de police et date de validité :55637688 / 01/10/2017

Certification de compétence CPDI 0914 délivrée par : I.Cert, le 25/04/2014



D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

R+0 - Salon/Séjour,

R+0 - Cellier,

R+0 - Wc,

R+0 - Salle à manger,

R+0 - Placard Salle à manger,

R+0 - Cuisine,

R+0 - Dégagement,

R+0 - Placard 1 Dégagement,

R+0 - Placard 2 Dégagement,

R+0 - Chambre 1,

R+0 - Placard Chambre 1,

R+0 - Chambre 2,

R+0 - Salle de bains/Wc,

R+0 - Chambre 3,

R+0 - Placard Chambre 3,

R+0 - Point d'eau,

R+0 - Chambre 4,

R+0 - Terrasse couverte,

Escalier R+0 à R+1,

R+1 - Dégagement,

R+1 - Salle de bains,

R+1 - Chambre 5,

R+1 - Terrasse Chambre 5,

R+1 - Débarras,

R+1 - Placard Débarras,

Combles 2,

Garage,

Extérieur - Abords - Jardin

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)	
R+0 - Salon/Séjour	Sol, Murs, Plafond, Plinthes, Menuiseries intérieures et extérieures : ensemble des boiseries et des matériaux cellulosiques	Absence d'indices d'infestation de termites	
R+0 - Cellier	Sol, Murs, Plafond, Plinthes, Menuiseries intérieures et extérieures : ensemble des boiseries et des matériaux cellulosiques	Absence d'indices d'infestation de termites	
Sol, Murs, Plafond, Plinthes, Menuiseries intérieures et extérieures : ensemble des boiseries et des matériaux cellulosiques		Absence d'indices d'infestation de termites	
R+0 - Salle à manger	Sol, Murs, Plafond, Plinthes, Menuiseries intérieures et extérieures : ensemble des boiseries et des matériaux cellulosiques	Absence d'indices d'infestation de termites	
R+0 - Placard Salle à manger	Sol, Murs, Plafond, Plinthes, Menuiseries intérieures et extérieures : ensemble des boiseries et des matériaux cellulosiques	Absence d'indices d'infestation de termites	
R+0 - Cuisine	Sol, Murs, Plafond, Plinthes, Menuiseries intérieures et extérieures : ensemble des boiseries et des matériaux cellulosiques	Absence d'indices d'infestation de termites	
R+0 - Dégagement	Sol, Murs, Plafond, Plinthes, Menuiseries intérieures et extérieures : ensemble des boiseries et des matériaux cellulosiques	Absence d'indices d'infestation de termites	
R+0 - Placard 1 Dégagement	Sol, Murs, Plafond, Plinthes, Menuiseries intérieures et extérieures : ensemble des boiseries et des matériaux cellulosiques	Absence d'indices d'infestation de termites	
R+0 - Placard 2 Dégagement	Sol, Murs, Plafond, Plinthes, Menulseries intérieures et extérieures : ensemble des boiseries et des matériaux cellulosiques	Absence d'indices d'infestation de termites	
R+0 - Chambre 1	Sol, Murs, Plafond, Plinthes, Menuiseries intérieures et extérieures : ensemble des boiseries et des matériaux cellulosiques	Absence d'indices d'infestation de termites	
R+0 - Placard Chambre 1	Sol, Murs, Plafond, Plinthes, Menuiseries intérieures et extérieures : ensemble des boiseries et des matériaux cellulosiques	Absence d'indices d'infestation de termites	

Etat relatif à la présence de termites n° AN15/IMO/0126_P03



R+0 - Chambre 2	Sol, Murs, Plafond, Plinthes, Menuiseries intérieures et extérieures : ensemble des boiseries et des matériaux cellulosiques	Absence d'indices d'infestation de termites
R+0 - Salle de bains/Wc	Sol, Murs, Plafond, Plinthes, Menuiseries intérieures et extérieures : ensemble des boiseries et des matériaux cellulosiques	Absence d'indices d'infestation de termites
R+0 - Chambre 3	Sol, Murs, Plafond, Plinthes, Menuiseries intérieures et extérieures : ensemble des boiseries et des matériaux cellulosiques	Absence d'indices d'infestation de termites
R+0 - Placard Chambre 3	Sol, Murs, Plafond, Plinthes, Menuiseries Intérleures et extérieures : ensemble des boiseries et des matériaux cellulosiques	Absence d'indices d'infestation de termites
R+0 - Point d'eau	Sol, Murs, Plafond, Plinthes, Menuiseries intérieures et extérieures : ensemble des boiseries et des matériaux cellulosiques	Absence d'indices d'infestation de termites
R+0 - Chambre 4	Sol, Murs, Plafond, Plinthes, Menuiseries intérieures et extérieures : ensemble des boiseries et des matériaux cellulosiques	Absence d'indices d'infestation de termites
R+0 - Terrasse couverte	Sol, Murs, Plafond, Plinthes, Menuiseries intérieures et extérieures : ensemble des boiserles et des matériaux cellulosiques	Absence d'indices d'infestation de termites
Escalier R+0 à R+1	Sol, Murs, Plafond, Plinthes, Menuiseries intérieures et extérieures : ensemble des boiseries et des matériaux cellulosiques	Absence d'indices d'infestation de termites
R+1 - Dégagement	Sol, Murs, Plafond, Plinthes, Menuiseries intérieures et extérieures : ensemble des boiseries et des matériaux cellulosiques	Absence d'Indices d'infestation de termites
R+1 - Salle de bains	Sol, Murs, Plafond, Plinthes, Menulseries intérieures et extérieures : ensemble des boiseries et des matériaux cellulosiques	Absence d'indices d'infestation de termites
R+1 - Chambre 5	Sol, Murs, Plafond, Plinthes, Menuiseries intérieures et extérieures : ensemble des boiseries et des matériaux cellulosiques	Absence d'indices d'infestation de termites
R+1 - Terrasse Chambre 5	Sol, Murs, Plafond, Plinthes, Menuiseries intérieures et extérieures : ensemble des boiseries et des matériaux cellulosiques	Absence d'indices d'infestation de termites
R+1 - Débarras	Sol, Murs, Plafond, Plinthes, Menuiseries intérieures et extérieures : ensemble des bolseries et des matériaux cellulosiques	Absence d'indices d'infestation de termites
R+1 - Placard Débarras	Sol, Murs, Plafond, Plinthes, Menulserles Intérieures et extérieures : ensemble des boiseries et des matériaux cellulosiques	Absence d'indices d'infestation de termites
Combles 2	Sol, Murs, Plafond, Plinthes, Menuiseries intérieures et extérieures : ensemble des boiseries et des matériaux cellulosiques	Absence d'indices d'infestation de termites
Sol, Murs, Plafond, Plinthes, Menuiseries intérieures et extérieures : ensemble des boiseries et des matériaux cellulosiques		Absence d'indices d'infestation de termites

Etat relatif à la présence de termites n° AN15/IMO/0126_P03



Extérieur - Abords - Jardin Sol, Murs, Plafond, Plinthes, Menuiseries intérieures et extérieures : ensemble des boiseries et des matériaux cellulosiques	Absence d'indices d'infestation de termites
---	---

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment: ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. - Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiés en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),
- Les termites de bois sec, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.
- Les termites arboricole, appartiennent au genre Nasutitermes présent presqu'exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Grenier (Encombrement trop important)

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif	
Grenier	Toutes	Encombrement trop important	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation:

Examen visuel des parties visibles et accessibles.

Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.

Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.

Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.

À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

4/6 Rapport du : 03/01/2017

Etat relatif à la présence de termites n° AN15/IMO/0126_P03



Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : NEANT

Informations communiquées à l'opérateur par le donneur d'ordre, concernant des traitements antérieurs ou une présence de termites dans le bâtiment : **NEANT**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : MME BARTOLI FRANÇOISE (06.85.11.06.79)

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) : NEANT

Nota 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.

Nota 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

I. - Constatations diverses:

Localisation	Liste des ouvrages, partis d'ouvrages	Observations et constatation diverses
Extérieur, Garage, Combles	Poutres,Entraits, Boiseries	On notera la présence de traces de passage d'insectes à larves xylophages type lyctus/vrilettes(vermoulures, trous de sorties, galeries tunnels, et dégradation du bois).

Note: Les indices d'infestation`des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

Nota 1 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Nota 3 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert
Parc Edonia - Bâtiment G Rue de la Terre Victoria 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.cofrac.fr
programme n°4-4-11)

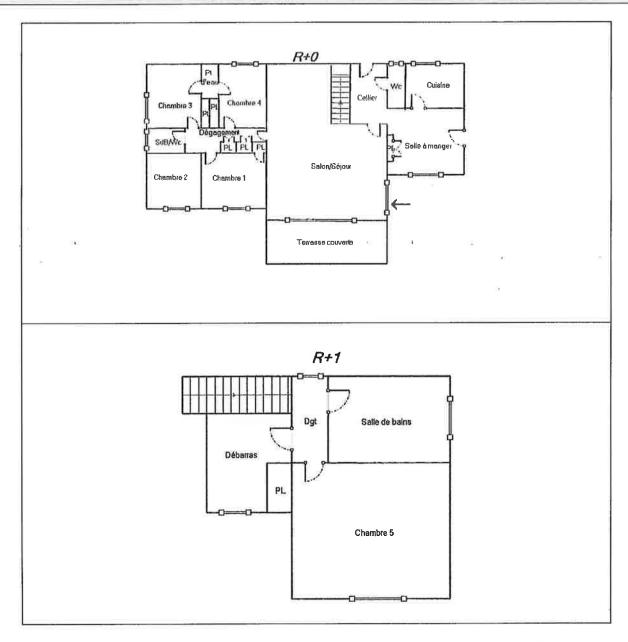
Fait à BANDOL, le 03/01/2017

Par : ODUL Benjamin

Soder



J. - Annexe - Plans - croquis



Ce rapport est utilisable une seule fois et dans son intégralité, uniquement par le donneur d'ordre qui a mandaté la société Active Diag13, sous réserve de la clause de propriété du 12 Mai 1980.